



*Au cœur du système économique
de la formation*

OPCA : LES CHIFFRES DE LA COLLECTE 2018

Près de 10 milliards d'euros ont été collectés par les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) auprès des entreprises, en 2018, au titre de la masse salariale 2017. Point particulier : la part des versements librement consentis augmente encore. Pourquoi ? Parce que les entreprises trouvent, auprès de ces opérateurs, du conseil, de l'aide à la sélection pédagogique, du suivi financier, etc. Un des enjeux de la réforme actuelle sera de restructurer les 20 Opca en 11 Opco (opérateurs de compétences), tout en préservant cette dynamique. Un autre enjeu sera de fluidifier leurs relations avec France Compétences, le futur cœur du système en construction.



UNE COLLECTE DE PRÈS DE 10 MILLIARDS D'EUROS EN 2018

9,848 milliards d'euros ont été collectés, en mars 2018 sur la masse salariale 2017, par les Opcas (organismes paritaires collecteurs agréés) auprès des entreprises installées sur le territoire français. Une collecte en augmentation de 4,5 %. Décryptage.

Laurent Gérard

Combien les Opcas collectent-ils ? Et de quoi sont composées exactement ces collectes ? Ces questions sont souvent objets d'incompréhension, voire de fantasmes. Les Opcas ne sont que les

outils des branches professionnelles qui les ont créés, les pilotent et les gèrent. Même si, avec le temps, les équipes des Opcas ont développé des compétences d'ingénierie financière et pédagogique très spécifiques (aide au suivi juridique, au pilotage d'Edec, à la sélection de prestataires, etc.), fort utiles pour les branches professionnelles, véritables responsables politiques des Opcas.

Tous les chiffres présentés dans ce dossier ont été collectés directement par l'auteur de cet article auprès de chaque Opcas, les traitements et analyses sont également les siens.

Une bonne compréhension de ces flux financiers reste une nécessité pour tous les acteurs du marché de la formation professionnelle : DRH, responsables formation, prestataires de formation, Conseils régionaux, État, etc.

Cette architecture est appelée à évoluer prochainement (2020, 2021) du fait de la nouvelle réforme de la formation en cours. Aussi bien en termes de structures de contributions (disparition du Cif, des périodes de professionnalisation, etc.) qu'en termes d'organismes collecteurs (Urssaf en lieu et place des actuels Opcas, futurs Opco). Cette collecte 2018/MS2017¹ est donc une des dernières du genre.

En mars 2018 s'est donc clôturée la collecte des fonds de la formation professionnelle auprès des entreprises sur leur masse salariale 2017. C'est la



troisième collecte des fonds avec l'architecture financière née de la réforme de mars 2014.

Cette collecte se clôt en mars de l'année N, mais commence parfois, selon les Opcas, dès l'année N - 1 (appels de cotisations).

La plupart des Opcas sont dans des logiques de recouvrement de fonds déjà engagés : ils collectent en année N auprès des entreprises ce que elles-mêmes leur ont demandé de financer en année N - 1. Ces Opcas font donc l'avance de trésorerie. Quelques Opcas fonctionnent cependant sur la même année pour les engagements comme pour la collecte. Avec la future collecte *via* les



2,385

milliards d'euros,
c'est la collecte de la taxe d'apprentissage.



1. MS : masse salariale.

En Normandie le 16 novembre 2018, présentation par l'Opca Transport et services de la réforme de la formation professionnelle.



Urssaf, année d'engagement et année de collecte devraient définitivement coïncider.

Cinq constats, sur la collecte 2018 : de nombreuses collectes restent réalisées pour le compte d'autrui, la taxe d'apprentissage devient un enjeu majeur, la collecte formation "pure" est en hausse, la vigueur retrouvée du financement "plan de formation" se tasse un peu. Et les versements libres et volontaires confirment leur poids.

1 • De nombreuses collectes restent réalisées pour le compte d'autrui

La collecte globale totale de près de 9,9 milliards d'euros (formation professionnelle + taxe d'apprentissage) est en augmentation de 4,5 %. Ce montant total est à considérer avec circonspection, car une grande partie de ces fonds est collectée pour le compte d'autrui : les Opca ne sont alors que des intermédiaires. Ainsi, les fonds Cif sont reversés au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) qui les ventile sur les divers Fongecif/Opacif. La contribution FPSPP lui est également reversée aussi vite que possible. Enfin, la contribution CPF est pour l'heure gardée par chaque Opca, mais les branches et les entre-



Le 28 février 2018 en Pays de la Loire, 40 branches professionnelles et 19 Opca se rencontraient afin de travailler au plan pour l'emploi voulu par le Conseil régional.

“ La plupart des Opca sont dans des logiques de recouvrement de fonds déjà engagés ”

prises ne peuvent pas l'utiliser directement en tant que telle, puisque le CPF est un outil que le salarié déclenche individuellement.

Les branches et entreprises peuvent cependant construire des politiques d'abondement de ce CPF via leur plan, pour motiver les salariés à apporter leur compte personnel de formation dans un effort de formation partagé. Mais ce principe n'en est encore qu'à ces tout débuts.

Si on écarte les collectes pour autrui, il ne reste véritablement à disposition des politiques de branches et d'entreprises que les collectes plan (légal, conventionnel et libre) et professionnalisation. Et, en ces domaines, les stratégies des branches et des entreprises sont très diverses.

2 • La taxe d'apprentissage devient un enjeu majeur

Jusqu'à la collecte 2017/MS 2016, la taxe d'apprentissage ne faisait que transiter par les Opca, car ces fonds devaient être réorientés vers les CFA et utilisateurs de la taxe d'apprentissage. Cette collecte d'une partie de la taxe d'apprentissage était déjà réalisée par quelques Opca, mais pour la grande majorité d'entre eux, c'était une nouveauté. D'Opca, ils sont devenus aussi Octa : organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage. La masse de cette collecte est importante : 2,385 milliards d'euros cette année. Jusqu'à présent, les branches professionnelles qui

Le Fafih présente une étude sur les attentes des jeunes, le 14 novembre 2018, lors des Assises de l'apprentissage de l'Opca de l'hôtellerie-restauration.



- ● ● pilotent et gèrent les Opca avaient une marge de manœuvre pour penser et créer une politique d'apprentissage à leur main, plus ou moins en lien avec la politique de contrat de professionnalisation. C'était un point que les branches et les entreprises avaient tout intérêt à investir, mais elles le faisaient de manière très inégale (la métallurgie le fait depuis longtemps et de manière importante).

La grande nouveauté de la réforme en cours est que l'usage de la taxe d'apprentissage doit devenir très rapidement une prérogative majeure des branches professionnelles. En effet, le gouvernement souhaite un très fort développement de l'alternance. Il demande aux branches, d'ici le 1^{er} février 2019, de fixer les niveaux de prise en charge financière de chaque formation en apprentissage-alternance, afin d'unifier les tarifs sur l'ensemble du territoire. Ce travail est lourd et complexe, notamment du fait de structures de coût différentes et pas toujours bien identifiées entre prestataires privés et prestataires publics.

À noter aussi que l'intégration définitive de la taxe d'apprentissage par les Opca a une conséquence politique qu'on mesure encore mal. Désormais, Agefos-PME (CPME) et Opcalia (Medef) font quasiment jeu égal en termes de poids global : 1,362 milliard d'euros pour Agefos-PME et 1,207 pour Opcalia. Même si les équilibres internes sont différents.

Longtemps, Agefos-PME a été, et de loin, le plus gros collecteur. Désormais, pour plusieurs fins connaisseurs de la question, cette "égalité" des masses peut relancer tous les débats sur le rapprochement des "deux interpro". Un souhait formulé

de très longue date par les confédérations syndicales de salariés notamment, co-gestionnaires des deux Opca. Le sujet est évidemment fort sensible politiquement, mais le rapport Marx-Bagorski sur la restructuration des Opca en Opco n'évoque pas le maintien de deux Opco inter-professionnels.

3 • La collecte formation "pure" est en hausse

La collecte formation professionnelle continue hors taxe d'apprentissage atteint la somme de 7,462 milliards d'euros, après 7,1 en 2017 et 6,8 milliards en 2016, selon nos chiffres.

L'augmentation de 2018, comme celle de 2017, est partiellement due à l'évolution de la masse salariale, mais aussi aux choix des branches et des

● ● Les entreprises ont découvert tout l'intérêt de faire des versements libres à leur Opca

entreprises en termes de versements conventionnels et libres (lire ci-dessous).

En 2016, l'augmentation avait surtout été un effet mécanique de la réforme : les obligations légales de financement avaient été réduites de 1,6 % à 1 % de la masse salariale (pour les entreprises de plus de 10 salariés), mais l'obligation de versement de 1 % de la masse salariale des entreprises aux Opca avait abouti à une collecte finalement supérieure à celle versée avant la réforme de 2014 : + 13 %. Cette augmentation provenait du fait qu'auparavant, le plus souvent, les grandes entreprises gardaient en interne leur 0,9 % plan de formation légal.

4 • La vigueur retrouvée du financement "plan de formation" se tasse un peu

Cette année, la croissance de l'ensemble des fonds "plan" (légal, conventionnel et libre) est de 5,13 %. La dynamique est toujours positive, mais un peu moindre que l'année précédente qui avait enregistré une augmentation de 7,15 %.

Toutes les natures de contribution sont à la hausse : + 2,33 % pour le légal, + 10,63 % pour le conventionnel, et + 3,99 % pour les versements volontaires libres (lire le tableau 4).



7,462

milliards d'euros,
c'est le montant de la collecte
formation professionnelle
continue.

En 2016, l'application de la réforme de 2014 (fin du 0,9 plan légal) avait entraîné un effondrement de - 34 % de l'ensemble plan au sens large (légal + conventionnel + libre). La suppression de la fameuse contribution 0,9 % plan de formation avait fait disparaître les versements des entreprises de plus de 300 salariés et fait s'écrouler ceux des entreprises de moins de 300 salariés qui gardent encore de petites obligations légales sur le plan (0,2 % et 0,1 % de la masse salariale). À ce jour, ce choc négatif se fait toujours sentir. La dépense plan au sens large (transitant par les Opca) enregistre toujours un reflux d'un milliard d'euros par rapport au réalisé 2015 : 2,765, contre 3,729.

5 • Les versements libres et volontaires confirment leur poids

Depuis plusieurs années, la moitié des fonds "plan" enregistrés par les Opca (lire tableau 4) sont des versements librement consentis par les entreprises via des versements volontaires : 1,382 milliard d'euros sur 2,765 milliards cette année. Ils s'ajoutent aux versements nés des accords conventionnels de branches (686 millions d'euros) et aux contributions plan légales (696 millions d'euros). L'année dernière, les versements libres ont connu le plus fort taux de progression : + 10,59 %. Ils sont encore en augmentation en 2018 : + 3,99 %.

Ce développement des versements libres est un changement fondamental, qui traduit un nouveau type de relations entre entreprises et collecteurs : les contrats et relations de gré à gré se multiplient, les Opca cultivant leurs capacités à apporter divers services (aides à la gestion des fonds, à la construction du plan, à la sélection des prestataires, etc.).

Avant la réforme de 2014, les très grandes entreprises ne versaient que rarement leur plan à leur Opca, ou alors sous la forme d'un aller-retour pour bénéficier de fonds mutualisés. Avec la réforme de 2014, ces entreprises ont découvert tout l'intérêt de faire des versements libres à leur Opca afin de bénéficier de services spécifiques et de facilités financières, notamment sur les périodes de professionnalisation.

Les quatre plus importantes
collectes en 2018 : Agefos-PME,
Opcalia, Opcaim, Faf.TT.



Joël Ruiz,
directeur
général
d'Agefos-PME.



Yves Hinnekint, directeur
général d'Opcalia.



Valérie Sort,
directrice générale
du Faf.TT.



Stéphanie
Lagalle-Baranès,
directrice générale
d'Opcaim
(métallurgie).

Cette tendance se développe aussi chez des petites et moyennes entreprises qui signent désormais ce genre de contrat de gré à gré avec leur collecteur.

Elle est facilitée par le fait que ces versements libres peuvent, par définition, être effectués n'importe quand dans l'année, et pour des durées d'utilisation qui peuvent varier d'une à plusieurs années, selon l'accord signé avec le collecteur. La souplesse apportée séduit.

Parallèlement à cette explosion des versements libres, on note la faiblesse globale des contributions conventionnelles, bien que celles-ci soient également en augmentation. Quelques branches ou secteurs d'activité font cependant exception en matière de développement du conventionnel (lire tableau 3, p. 18) dont : la branche du travail temporaire (Opca Faf.TT-FPETT¹) ; les branches de l'économie sociale au sens large, réunies dans les Opca Unifaf et Uniformation, hors des champs d'adhésion au Medef, à la CPME et à l'UPA ; et les secteurs spectacle-médias-loisirs, réunis à l'Afdas. ●



1. Fonds
professionnel
pour l'emploi
dans le travail
temporaire.

LES COLLECTES DES OPCA DE BRANCHES

(champ des organisations patronales Medef, CPME et UPA, et hors champ), ainsi que celles des deux réseaux interprofessionnels et interbranches Agefos-PME/CPME et Opcalia/Medef.

	Plan de formation légal			Conventionnel				< 11
	< 11 sal	11-49	50 - 300	< 11	11-49	50 - 300	> 300	
Actalians	29,90	10,50	4,60	20,20	22,00	15,70	10,40	0,10
Afdas	8,00	4,63	2,80	23,37	7,50	6,04	7,68	0,20
Agefos-PME	87,38	33,30	10,42	25,94	22,94	11,99	3,46	28,04
ANFA	16,44	6,08	2,34	34,68				0,00
Constructys	47,29	17,36	5,39	37,24	15,07	7,49	0,00	0,00
Faf.TT-FPETT	4,93	1,31	4,88	6,79	3,02	31,36	109,47	4,99
Fafiec	23,01	21,20	10,56	1,43	2,15	9,94	15,11	0,05
Fafih	27,72	8,79	2,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,18
Fafsea	22,80	7,50	2,00	3,30				
Forco	10,33	6,90	5,45	1,06	0,22	0,05	0,53	0,65
Intergros	15,72	9,32	4,04	0,00	0,03	0,05	0,00	0,12
Opca 3+	2,97	2,72	2,47	0,00	1,01	1,15	0,89	0,06
Opca Défi	4,33	4,82	7,00	0,00	1,25	2,64	1,74	0,34
Opca Transports et services	14,10	12,60	8,00	0,00	30,00	0,00	0,00	0,20
Opcabaia	2,50	0,83	1,88	3,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Opcaim	16,89	17,01	14,92	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opcalia	20,91	13,69	10,25	2,14	2,74	4,01	4,63	6,61
Opcalim	12,35	5,88	6,08	2,33				
Unifaf	1,46	3,99	5,49	66,92				
Uniformation	12,71	9,45	6,37	31,13	29,35	25,20	20,31	0,07
Total 2018	381,72	197,89	116,97	259,86	137,28	115,62	174,21	567,45
Total 2018 par contributions plan	696,59			686,97				
Total 2017 par contributions plan	680,73			620,96				
Total 2016 par contributions plan	671,27			582,18				
Total plan 2018 (masse salariale 2017)	2765,74							
Total plan 2017 (masse salariale 2016)	2630,87							
Total plan 2016 (masse salariale 2015)	2455,34							
Total plan 2015 (masse salariale 2014)	3729,10							

Auteur du tableau : Laurent Gérard

 Les collecteurs des branches dont les composantes employeurs appartiennent au champ des trois organisations patronales nationales Medef, CPME et U2P.

 Les collecteurs des branches dont les composantes employeurs appartiennent à d'autres organisations patronales nationales.

 Le collecteur interprofessionnel-interbranches-interrégional Agefos-PME, créé et piloté par la CPME et les cinq confédérations syndicales de salariés.

 Le collecteur interprofessionnel-interbranches-interrégional Opcalia, créé et piloté par le Medef et les cinq confédérations syndicales de salariés.

TABLEAU 1

Combien les Opca collectent-ils ? Et de quoi sont composées exactement ces collectes ?

En millions d'euros

Versements libres			Professionalisation	Cif	CPF	FPSPP	Apprentissage	2018	2017	Variation
11-49	50 - 300	> 300								
2,00	4,60	6,70	53,10	40,40	25,70	23,10	57,80	326,80	306,99	6,45 %
1,11	6,26	15,55	42,70	42,89	25,40	21,02	66,37	290,99	279,98	3,93 %
59,88	55,02	59,85	227,84	141,36	111,15	104,41	380,00	1362,98	1384,12	-1,53 %
46,90			29,15	15,29	14,17	12,65	52,40	230,09	211,95	8,56 %
10,49	15,69	13,74	69,49	54,47	48,19	43,39	96,26	481,56	472,00	2,03 %
4,29	20,02	33,92	108,16	56,35	37,58	37,47	81,79	546,35	474,64	15,11 %
0,20	0,54	0,21	120,78	66,70	62,56	59,36	126,28	520,06	492,71	5,55 %
2,14	2,25	4,01	43,02	40,99	19,06	17,22	34,39	201,82	186,03	8,49 %
138,80			46,20	48,70	18,80	17,60	24,70	330,40	309,77	6,66 %
1,52	4,78	7,02	93,68	64,94	49,34	47,63	101,42	395,50	359,59	9,99 %
17,80	23,98	29,98	48,20	27,36	25,59	23,13	61,72	287,05	282,10	1,75 %
4,13	12,82	17,91	21,59	12,77	12,23	11,63	31,93	136,28	138,42	-1,55 %
5,50	24,71	38,69	88,17	52,29	48,08	46,72	112,02	438,30	426,46	2,78 %
10,00	19,40	21,40	93,20	60,80	46,00	45,90	129,80	491,40	439,03	11,93 %
0,00	0,00	1,44	73,33	40,34	37,35	37,13	82,17	280,29	273,17	2,61 %
157,18			230,35	128,25	123,67	119,41	354,00	1161,67	1111,73	4,49 %
22,51	58,36	113,13	161,71	102,56	85,04	86,58	512,90	1207,78	1146,66	5,33 %
84,06			57,47	10,43	30,33	57,54	59,19	325,65	319,38	1,96 %
145,79			70,18	57,72	38,46	37,48	0,00	427,49	414,64	3,10 %
0,35	4,19	9,74	86,79	65,30	45,60	38,83	20,40	405,79	397,42	2,11 %
188,82	252,62	373,29	1765,10	1129,90	904,30	888,20	2385,54	9848,24	9426,78	4,47 %
1382,18										
1329,18										
1201,89										

Les collecteurs de branches (Opcalim et Actalians) dont certaines organisations d'employeurs sont adhérentes au champ d'une des trois organisations nationales patronales Medef, CPME, UP A ; et dont certaines organisations d'employeurs sont adhérentes à d'autres organisations nationales patronales.

À NOTER



- **Les montants sont exprimés hors taxe et en millions d'euros.** Le total par colonne diffère du total par ligne du fait des arrondis, et du fait que certains Opca ont donné des chiffres consolidés par type de contribution et non par taille d'entreprises.

- **La collecte réalisée par l'Opca Afdas comporte des spécificités :** formation des intermittents du spectacle, formation des journalistes pigistes et formation des auteurs. Les deux premières contributions sont comptabilisées dans le tableau dans la partie "conventionnel moins de 10 salariés". La contribution du fonds des auteurs (9 millions) a été ajoutée au total.

- **L'Opca Unifaf** inclut dans sa collecte un versement spécifique dû à une convention signée avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour les travailleurs handicapés travaillant en Esat.

AGEFOS-PME ET OPCALIA PAR RÉGION

	Plan légal			Conventionnel			
	< 11	11-49	50-300	< 11	11-49	50-300	> 300
Antilles Guyane	1,84	0,59	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Guadeloupe	0,64	0,38	0,24	0,00	0,00	0,00	0,00
Guyane	0,33	0,23	0,10	0,00	0,00	0,01	0,00
Martinique	0,80	0,51	0,25	0,01	0,00	0,01	0,00
Auvergne-Rhône-Alpes	9,09	4,46	1,33	1,45	3,17	1,11	0,38
Auvergne-Rhône-Alpes	1,95	1,46	0,94	0,23	0,51	0,66	0,65
Bourgogne-Franche-Comté	2,12	1,05	0,20	0,40	0,86	0,38	0,02
Bourgogne-Franche-Comté	0,60	0,46	0,21	0,05	0,09	0,04	0,00
Bretagne	2,48	1,13	0,32	0,58	1,12	0,70	0,08
Bretagne	0,87	0,53	0,40	0,11	0,12	0,09	0,02
Centre-Val de Loire	1,67	0,80	0,20	0,34	0,59	0,16	0,06
Centre-Val de Loire	0,67	0,43	0,26	0,07	0,07	0,11	0,01
Grand Est	4,57	2,38	0,79	0,86	1,56	0,86	0,17
Grand Est	1,14	0,87	0,52	0,12	0,17	0,37	0,25
Hauts-de-France	4,23	2,28	0,72	0,74	1,62	0,97	0,13
Hauts-de-France	1,31	0,89	0,64	0,15	0,32	0,37	0,18
Île-de-France	34,19	8,91	3,91	17,27	5,99	4,88	2,30
Île-de-France	5,90	3,76	3,84	0,68	0,66	1,36	2,64
Normandie	3,01	1,47	0,30	0,52	0,85	0,57	0,03
Normandie	0,75	0,53	0,32	0,08	0,10	0,13	0,03
Nouvelle-Aquitaine	5,65	2,47	0,65	1,01	2,06	0,59	0,07
Nouvelle-Aquitaine	1,44	0,88	0,50	0,15	0,16	0,14	0,12
Occitanie	5,77	2,52	0,48	0,98	2,00	0,48	0,08
Occitanie	1,20	0,60	0,48	0,17	0,15	0,27	0,14
Paca + Corse	7,44	2,82	0,71	1,09	1,78	0,70	0,12
Corse	0,12	0,07	0,02	0,01	0,01	0,01	0,00
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,12	0,66	0,36	0,18	0,17	0,17	0,28
Pays de la Loire	3,36	1,71	0,51	0,71	1,33	0,61	0,02
Pays de la Loire	1,18	0,86	0,66	0,14	0,19	0,25	0,31
Réunion	1,97	0,71	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Réunion	0,80	0,53	0,47	0,01	0,01	0,02	0,00
Mayotte	0,08	0,05	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Agefos-PME	87,38	33,30	10,42	25,94	22,94	11,99	3,46
Opcalia	20,91	13,69	10,25	2,14	2,74	4,01	4,63

Auteur du tableau : Laurent Gérard

 **Agefos-PME**, le collecteur interprofessionnel-interbranches-interrégional créé et piloté par la CPME et les cinq confédérations syndicales de salariés.

 **Opcalia**, le collecteur interprofessionnel-interbranches-interrégional créé et piloté par le Medef et les cinq confédérations syndicales de salariés.

TABLEAU 2

Il précise les collectes d'Agefos-PME, collecteur interprofessionnel-interbranches-interrégional, créé et piloté par la CPME et les cinq confédérations syndicales de salariés ; et celles d'Opcalia, collecteur interprofessionnel-interbranches-interrégional Opcalia, créé et piloté par le Medef et les cinq confédérations syndicales de salariés.

En millions d'euros

Libre			Prof.	CPF	Cif	FPSP	Total
11-49	50-300	> 300					
0,61	0,16	0,19	1,87	0,73	1,25	0,65	9,19
0,32	0,86	0,32	1,72	0,95	1,42	0,85	7,84
0,23	0,31	0,00	0,81	0,45	0,58	0,39	3,56
0,75	1,26	0,41	1,97	1,09	1,41	0,96	9,75
14,30	11,59	7,56	18,11	8,78	13,35	7,87	106,97
2,48	8,02	10,69	14,80	7,85	9,15	7,50	68,07
3,06	1,76	1,08	3,32	1,57	2,17	1,35	20,23
0,80	1,60	2,08	3,06	1,64	1,88	1,52	14,35
3,22	3,43	1,02	4,62	2,18	3,10	1,88	26,59
1,82	3,64	4,49	4,46	2,39	3,00	2,25	24,45
3,95	3,15	9,11	3,20	1,53	1,96	1,38	29,23
0,74	1,43	2,16	3,59	1,90	2,25	1,79	15,56
4,83	5,40	7,12	8,88	4,42	5,56	3,93	53,09
1,55	4,66	5,43	6,20	3,37	3,75	3,15	31,79
3,44	3,16	2,47	10,78	5,40	7,46	4,93	49,56
1,42	4,57	6,82	8,15	4,37	5,37	4,15	38,95
6,06	7,83	17,76	135,23	67,27	77,90	65,38	457,08
2,70	14,27	59,37	86,26	44,64	52,35	48,52	328,00
0,97	0,81	0,56	4,48	2,17	2,97	1,93	20,82
1,33	3,38	6,23	3,15	1,72	2,18	1,60	21,85
3,65	2,46	1,44	8,55	3,93	5,94	3,47	43,50
1,61	2,45	1,85	5,66	3,02	3,90	2,80	24,94
4,89	3,04	2,23	8,13	3,65	5,65	3,16	44,70
2,43	2,08	2,36	4,59	2,46	3,26	2,31	23,26
5,48	5,19	3,55	11,15	5,00	7,87	4,45	63,99
0,18	0,35	0,41	0,37	0,19	0,31	0,17	2,36
1,24	2,51	2,84	6,04	3,15	4,09	2,99	25,90
3,54	5,03	4,93	7,24	3,55	4,63	3,21	41,42
1,77	5,34	5,85	7,54	4,09	5,23	3,88	38,09
1,88	2,01	0,83	2,29	0,97	1,57	0,84	16,61
1,13	1,62	1,83	3,09	1,75	2,31	1,62	15,50
0,00	0,00	0,00	0,25	0,00	0,12	0,12	0,65
59,88	55,02	59,85	227,84	111,15	141,36	104,41	982,97
22,51	58,36	113,13	161,71	85,04	102,56	86,58	694,88



1,6

milliard d'euros
c'est la collecte totale
des deux Opcas
interprofessionnels,
interbranches et
interrégionaux.

VERSEMENT CONVENTIONNEL OU LIBRE ?

Par quoi les branches professionnelles et les entreprises comblent-elles la perte du 0,9 % plan de formation ? Du conventionnel de branche ? Du versement volontaire d'entreprise ? Par un savant mélange des deux ?

Laurent Gérard

À Bastia, en Corse, le 13 novembre 2018, présentation de la réforme de la formation professionnelle par les Opcas Uniformation, Forco, Constructys, Fafsea, Opccalia et Agefos-PME.



Les choix des branches et des entreprises sont très divers sur la question des versements conventionnels ou libres, et cela se ressent dans la structure financière des Opcas. Le tableau 3 éclaire les choix des branches entre accords conventionnels de branche, versement libre d'entreprise et obligation légales sur le plan. Il l'éclaire en partie seulement, car les différences de pratiques entre branches à l'intérieur d'un même Opcas peuvent être importantes, mais c'est déjà un premier constat sur le rôle que joue l'Opcas dans la vie de la branche. Schématiquement, plus les fonds conventionnels sont importants, plus on peut estimer que les branches font jouer un rôle central à leur collecteur en matière de formation, mais également en matière de dialogue social tissé autour de la formation.

TABLEAU 3
Il précise les choix des branches entre accords conventionnels de branche, versement libre d'entreprise et obligation légales sur le plan.

	Plan légal	Conv.	Libre	Conv. + libre/légal	Rang	Conv./légal	Rang	Libre/légal	Rang
Unifaf	10,94	66,92	145,79	1944 %	1	612 %	2	1333 %	1
Faf.TT-FPETT	11,12	150,65	63,23	1924 %	2	1355 %	1	569 %	2
Opccalia	44,85	13,51	200,62	477 %	3	30 %	14	447 %	3
Opcas 3+	8,16	3,05	34,92	465 %	4	37 %	12	428 %	6
Opcas Défi	16,15	5,63	69,24	464 %	5	35 %	13	429 %	5
Fafsea	32,30	3,30	138,80	440 %	6	10 %	15	430 %	4
Afdas	15,43	44,59	23,12	439 %	7	289 %	4	150 %	12
Uniformation	28,53	105,98	14,35	422 %	8	371 %	3	50 %	16
Opccalim	24,31	2,33	84,06	355 %	9	10 %	16	346 %	7
ANFA	24,86	34,68	46,90	328 %	10	140 %	6	189 %	10
Opccaim	48,82	0,00	157,18	322 %	11	0 %	19	322 %	8
Intergros	29,08	0,09	71,88	247 %	12	0 %	18	247 %	9
Opcas Transports et services	34,70	30,00	51,00	233 %	13	86 %	7	147 %	13
Agefos-PME	131,10	64,33	202,79	204 %	14	49 %	11	155 %	11
Actalians	45,00	68,30	13,40	182 %	15	152 %	5	30 %	17
Constructys	70,04	59,80	39,92	142 %	16	85 %	8	57 %	15
Opccabaia	5,21	3,33	1,44	92 %	17	64 %	9	28 %	18
Forco	22,67	1,86	13,97	70 %	18	8 %	17	62 %	14
Fafiec	54,76	28,62	1,00	54 %	19	52 %	10	2 %	20
Fafih	38,56	0,00	8,58	22 %	20	0 %	20	22 %	19

Auteur du tableau : Laurent Gérard

“C'est un premier constat sur le rôle que joue l'Opcas dans la vie de la branche”

Plus les fonds librement versés par les entreprises occupent une place importante, plus on peut considérer que les branches ont décidé de laisser le champ libre à l'initiative de chaque entreprise

En millions d'euros



Les Opcas Constructys, Opccalia, Opccalim, Fafsea, Fafih et Agefos-PME, réunis le 12 mars 2018 à Dijon.

TABLEAU 4
Il précise l'évolution du poids de différentes collectes plan (légal, conventionnel, libre) de 2015 à 2018.

En millions d'euros

Poids et variation du plan légal + conventionnel + libre de 2015 à 2018						
	Légal	Variation	Conv.	Variation	Libre	Variation
Total Plan 2018 par contributions et variations/2017	+ 696,59	+ 2,33	+ 686,97	+ 10,63	+ 1382,18	+ 3,99
Total Plan 2017 par contributions et variations/2016	+ 680,73	+ 1,41	+ 620,96	+ 6,66	+ 1329,18	+ 10,59
Total Plan 2016 par contributions	+ 671,27		+ 582,18		+ 1201,89	
Total plan 2018 et variation/2017			+ 2765,74			+ 5,13
Total Plan 2017 et variation/2016			+ 2630,87			+ 7,15
Total Plan 2016 et variation/2015			+ 2455,34			- 34,16
Total Plan 2015			+ 3729,10			

Auteur du tableau : Laurent Gérard

dans la gestion de son effort de formation, même si des objectifs politiques sont partagés. Enfin, moins les fonds conventionnels et libres apparaissent, plus cela signifie que, aux yeux des branches et des entreprises, le collecteur n'est qu'un gestionnaire d'obligation légale.

Plan choisi vs plan contraint

Ces constats témoignent d'une forme d'"intensité d'engagement financier et paritaire" des branches et des entreprises vis-à-vis de leur Opcas. Bilan : certaines branches professionnelles sont très actives *via* leur Opcas, pour des raisons pédagogiques, financières et politiques qui leur sont propres. D'autres l'utilisent *a minima*, pour des raisons tout aussi spécifiques.

Dans le tableau 3, les Opcas apparaissent selon le classement de la colonne "plan conventionnel + versements libres/plan légal". C'est ainsi qu'Unifaf (secteur sanitaire, social et médico-social) affiche le plus fort taux de plan "choisi" par rapport au plan "contraint" : 1944 %, et que cet effort a été supporté par des contributions conventionnelles

à hauteur d'un tiers (622 %) et par des versements libres d'entreprises par les deux tiers (1333 %).

L'Opcas de la branche du travail temporaire, Faf.TT-FPETT, affiche lui aussi un très fort taux de plan choisi par rapport au plan contraint (1924 %), mais la répartition de cet effort est à l'inverse de celui d'Unifaf : deux tiers *via* des contributions conventionnelles (1355 %) et un tiers *via* des versements libres d'entreprises (569 %). Les différents choix techniques, politiques et financiers de ces deux exemples sont liés à leur histoire, à leurs pratiques, à leur structure de branche.

En deçà des exemples d'Unifaf et de Faf.TT-FPETT, se dessine une typologie des autres Opcas. Ceux dont le choisi est plus de quatre fois le contraint (d'Opccalia à Uniformation), ceux dont le choisi est plus de trois fois le contraint (d'Opccalim à Opccaim), ceux à plus du double (d'Intergros à Agefos-PME), ceux à moins du double (Actaliens et Constructys) et, enfin, ceux dont le choisi est inférieur au contraint (d'Opccabaia à Fafih). Tout cela illustre une culture, une histoire et des habitudes différentes. ●